



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



128^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Washington, D.C., E-U, 25-29 juin 2001

Point 2.3 de l'ordre du jour provisoire

CE128/4 (Fr.)

28 mars 2001

ORIGINAL : ANGLAIS

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DU 43^e CONSEIL DIRECTEUR DE L'OPS, 53^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

L'article 12.C de la Constitution de l'OPS et l'article 7 du Règlement intérieur du Conseil directeur stipulent que l'ordre du jour provisoire du Conseil est préparé par le Directeur du Bureau et présenté au Comité exécutif aux fins d'approbation.

Par conséquent, le Directeur présente aux fins d'examen au Comité exécutif l'ordre du jour provisoire (document CD43/1) qu'il a préparé pour le 43^e Conseil directeur de l'OPS, 53^e session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques. Les décisions prises et les résolutions adoptées par le Comité exécutif lors de la présente session seront portées à l'ordre du jour provisoire en incluant les références adéquates aux points pertinents.

Ayant considéré l'ordre du jour, le Comité exécutif pourrait adopter une résolution libellée dans les termes suivants :

Projet de résolution

LA 128^e SESSION DU COMITE EXECUTIF,

Ayant examiné l'ordre du jour provisoire (document CD43/1) préparé par le Directeur pour le 43^e Conseil directeur de l'OPS, 53^e session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques, présenté comme annexe au document CE128/4; et

Considérant les dispositions de l'article 12.C de la Constitution de l'Organisation panaméricaine de la Santé et de l'article 7 du Règlement intérieur du Conseil,

DÉCIDE :

D'approuver l'ordre du jour provisoire (document CD43/1) préparé par le Directeur pour le 43^e Conseil directeur de l'OPS, 53^e session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques.

Annexe



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



43^e CONSEIL DIRECTEUR **53^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL**

Washington, D.C., E-U, 24-28 septembre 2001

CE128/4 (Fr.)
Annexe

CD43/1 (Fr.)
22 mars 2001
ORIGINAL : ANGLAIS

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. OUVERTURE DE LA SESSION

2. QUESTIONS RELATIVES AU RÈGLEMENT

2.1 Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs

(Article 31 du Règlement intérieur)

2.2 Election du Président, de deux Vice-Présidents et du Rapporteur

(Article 16 du Règlement intérieur)

2.3 Création d'un groupe de travail chargé d'étudier l'application de l'article 6.B de la Constitution de l'OPS

(Article 34 du Règlement intérieur)

2.4 Constitution de la Commission générale

(Article 32 du Règlement intérieur)

2.5 Adoption de l'ordre du jour

(Article 10 du Règlement intérieur)

3. QUESTIONS RELATIVES À LA CONSTITUTION

3.1 Rapport annuel du Président du Comité exécutif

(Article 9.C de la Constitution de l'OPS)

3.2 Rapport annuel du Directeur du Bureau sanitaire panaméricain, 2000

(Article 9.C de la Constitution de l'OPS)

3.3 Election de trois États membres au Comité exécutif au terme des mandats de Cuba, du Nicaragua et des États-Unis d'Amérique

(Articles 9.B et 15.A de la Constitution de l'OPS)

4. QUESTIONS RELATIVES À LA POLITIQUE DES PROGRAMMES

4.1 Projet de budget programme de l'Organisation panaméricaine de la Santé pour l'exercice financier 2002-2003

4.2 Syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA) dans les Amériques

4.3 Vaccins et immunisation

4.4 Rapport sur la XII^e Réunion interaméricaine, au niveau ministériel, sur la Santé et l'Agriculture

4.5 Développement et consolidation de la gestion des ressources humaines dans le secteur de la santé

4.6 Santé, eau potable, et assainissement dans le développement humain durable

4.7 Règlement sanitaire international

**4. QUESTIONS RELATIVES À LA POLITIQUE
DES PROGRAMMES** *(suite)*

- 4.8 Prévention et contrôle de la dengue
- 4.9 Convention-cadre sur le contrôle du tabac
- 4.10 Promotion de la santé
- 4.11 Santé mentale
- 4.12 Rapport sur le Troisième Sommet des Amériques
- 4.13 Plan stratégique pour l'Organisation panaméricaine de la Santé correspondant à la période 2003-2007
- 4.14 Évaluation de la performance des systèmes de santé

5. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

- 5.1 Rapport sur le recouvrement des contributions
(Résolution CD42.R4)
- 5.2 Rapport financier provisoire du Directeur pour 2000
- 5.3 Traitement du Directeur du Bureau sanitaire panaméricain

6. QUESTIONS RELATIVES AUX COMITÉS

- 6.1 Sélection d'un État membre de la Région des Amériques habilité à désigner une personne au Conseil conjoint de coordination du Programme spécial de recherche et formation du PNUD/Banque mondiale/OMS concernant les maladies tropicales (TDR) à l'expiration du mandat de la Bolivie
- 6.2 Sélection de deux États membres de la Région des Amériques habilités à désigner une personne au Comité consultatif pour la gestion du programme d'action de l'OMS pour la santé mentale à l'expiration du mandat de la Bolivie et du Brésil

6. QUESTIONS RELATIVES AUX COMITÉS *(suite)*

- 6.3 Sélection d'un État membre habilité à désigner un représentant au Conseil international de coordination de l'Institut panaméricain pour la Protection alimentaire et la Lutte contre les Zoonoses (INPPAZ) à l'expiration du mandat du Panama

7. PRIX

- 7.1 Prix de l'OPS pour l'Administration, 2001
- 7.2 Prix Abraham Horwitz pour la santé interaméricaine, 2001

8. QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

- 8.1 Résolutions et autres actions de la Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé revêtant un intérêt pour le Comité régional

9. AUTRES QUESTIONS